



Travailleur handicapé contrat de travail vers filiale

Par **Philippe68**, le **05/05/2012** à **21:51**

Bonjour

Je suis salarié reconnu travailleur handicapé cadre dans une entreprise multinationale depuis 10 ans. Je suis à la recherche d'un emploi dans ma ville à Toulouse.
J'ai eu une proposition pour un poste dans une filiale de mon entreprise qui est détenue pour 51 % . Sauf que mon employeur souhaite que je signe un nouveau Contrat local dans filiale et sans aucune clause de retour travailler dans la maison mère à Paris en cas de licenciement économique ou rupture du contrat entre la maison mère et le client final minoritaire dans la filiale, J'ai même droit à une période d'essai pour 6 mois. Est-ce que ceci est légal et normal?
Merci de vos réponses..

Par **P.M.**, le **05/05/2012** à **22:27**

Bonjour,

De toute façon, une telle durée de période d'essai est illégale sauf si un accord de branche conclu avant le 26 juin 2008 la prévoit...

L'employeur ne peut pas exclure un reclassement lors d'un licenciement économique dans une des sociétés du groupe si un poste y était vacant puisque c'est une obligation légale...

Je pense que les conditions de cette mutation devraient faire l'objet d'une négociation conduisant à des conditions plus favorables...